Natura 2000

Bulletin d'information - février 2016

Méandre d'érosion actif de la Dore à Dorat

Animation scolaire sur la rivière Dore à Pont Astier

Source salée des Graviers au coeur des prairies à Joze

Zones alluviales de la confluence Dore - Allier Val d'Allier Saint-Yorre/Joze

Le réseau Natura 2000

L'objet du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Europe. Ces actions de conservation doivent s'intégrer dans un objectif général de développement durable des territoires. Il s'agit donc de garantir la conservation des richesses naturelles tout en maintenant les activités humaines.

Un patrimoine à préserver ensemble

Les sites Natura 2000 de la Confluence Dore–Allier sont situés au Nord-Est du Puy-de-Dôme, de Joze à Saint-Yorre pour la rivière Allier et de Peschadoires à Ris pour la Dore.

L'évolution du tracé de ces rivières majeures d'Auvergne, des milieux naturels qui les bordent et des espèces animales et végétales qui y trouvent refuge sont une véritable richesse pour ce territoire, aujourd'hui reconnue à l'échelle européenne.

Depuis le lancement de l'animation sur ces sites Natura 2000 fin 2010, de nombreuses actions de gestion et de valorisation ont été engagées localement.

Nous avons choisi de vous présenter dans cette lettre d'information les principales actions mises en œuvre ces dernières années.

Restauration du bras mort du Pont de Ris sur l'Allier

Confluence Dore-Allier

Des actions mises en œuvre dans un objectif de gestion durable de ces territoires…

Concrètement pour préserver ce territoire alluvial, de nombreuses actions ont été engagées en collaboration avec les acteurs locaux et notamment les communes.

❶ Une opération d'envergure sur un bras mort

Le bras mort du Pont de Ris était déconnecté de l'Allier. L'accès véhicule aux grèves était ainsi rendu possible, entraînant des dépôts de déchets. De fait, le bras mort avait perdu sa fonction de site de reproduction, de nurserie et de zone refuge pour des espèces de poissons vivant dans la rivière, telles que la Bouvière, d'intérêt communautaire, ou encore le Brochet, espèce en forte régression.

Pour résoudre ces deux problématiques, la connexion entre le bras mort et l'Allier a été recreusée fin 2014. Les travaux ont été définis en partenariat par la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme et le CEN Auvergne et ils ont été réalisés par la DDT du Puy-de-Dôme dans le cadre des travaux d'entretien du Domaine Public Fluvial de l'Allier.

Dès le mois de juin 2015, la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme observait des brochets juvéniles, une preuve de la reproduction de l'espèce dans le bras mort restauré !

La reconnexion du bras mort du Pont de Ris à l'Allier

Un brocheton pêché dans le bras mort restauré

Le bras mort du Pont de Ris et l'Allier reconnectés

Conférence sur l'allier à Limons en avril 2013

Chantier de nettoyage bénévole des sources à Joze

La carte des sites Natura 2000

Les chiffres clefs

- 2 périmètres :
  - ZPS « Oiseaux »: 5 640 ha
  - ZSC « Habitats »: 2 401 ha
- 20 communes
- 29 km de rivière Allier
- 27 km de rivière Dore

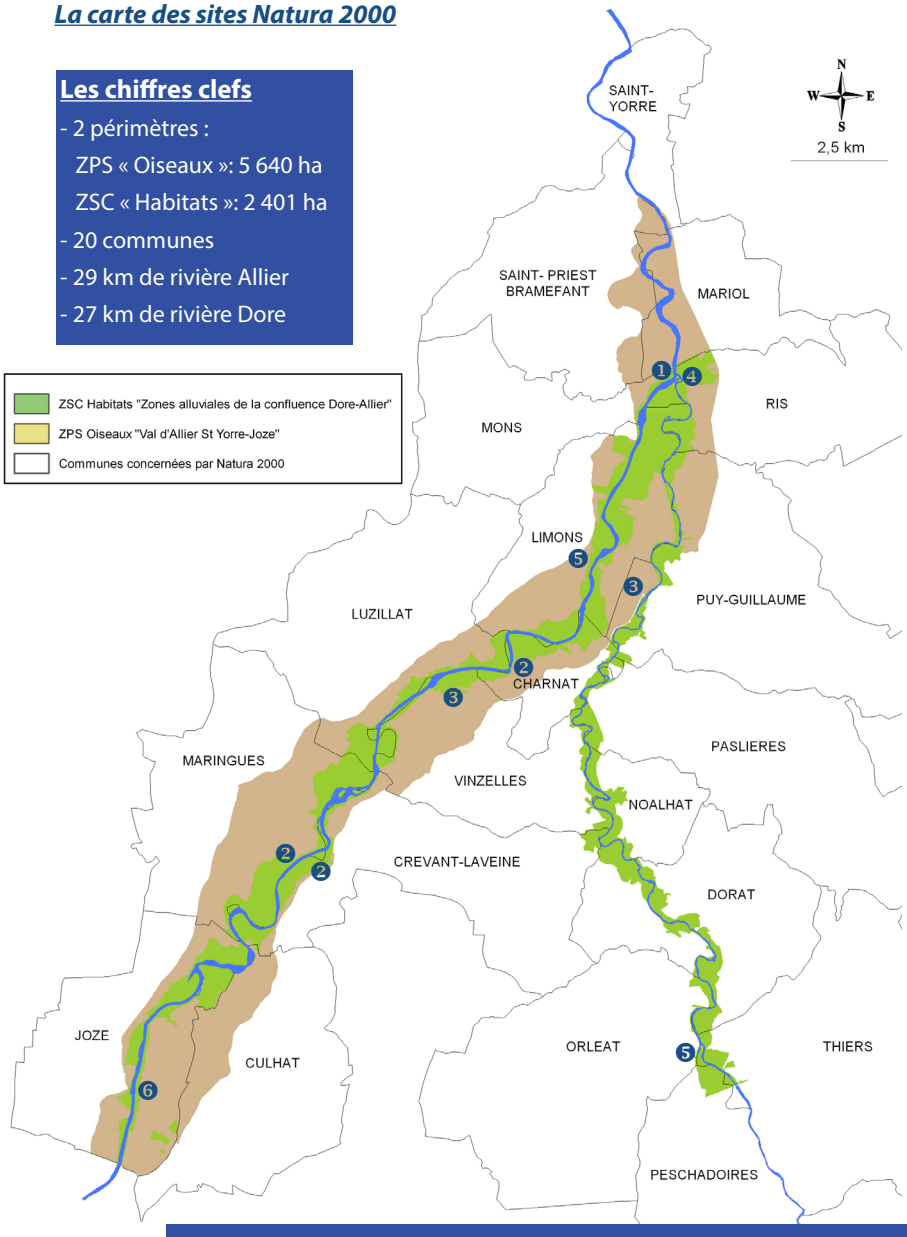

❷ Fermetures d'accès véhicules et suppression de décharge sauvage sur les bords d'Allier à Maringues : une opération collaborative nécessaire mais difficilement pérenne

A Maringues, au niveau d'un terrain sectionnal de Crevant et du Domaine Public Fluvial, les bords d'Allier subissaient d'importants dépôts de déchets et des extractions sauvages de graviers. Les impacts de ces pratiques sur les milieux naturels du site Natura 2000, sur la qualité de la nappe d'eau potable située à 2 m sous les déchets ou sur l'intégrité du paysage, rendaient indispensable une intervention.

Fermeture d'accès par creusement d'une tranchée à Maringues en 2014

Les deux communes concernées, Maringues et Crevant-Laveine, le CEN Auvergne en tant qu'animateur Natura 2000 et la LPO Auvergne ont donc réuni leurs moyens en 2014 pour fermer les accès véhicules au Domaine Public Fluvial par le creusement de tranchées et supprimer le plus gros des déchets. Un chantier bénévole de nettoyage a ensuite été organisé par la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier avec le CEN afin de réaliser un nettoyage de finition.

Les pressions d'accès véhicule sont malheureusement fortes sur ce site, y compris avec des engins de chantier. La tranchée a ainsi dû être refaite dès 2015 et il faudra certainement intervenir régulièrement pour éviter de nouvelles dégradations.

La décharge sauvage à Charnat

Une autre fermeture d'accès véhicule a également été réalisée en 2015 à Charnat pour faire cesser une décharge sauvage à proximité de l'Allier et surtout d'un captage d'eau potable.

Bien souvent, ces dépôts sauvages commencent avec des déchets verts, puis des gravats et après quelques mois, ce sont des déchets de toutes sortes qui s'accumulent ! !

Chantier de nettoyage bénévole des déchets à Maringues en 2014

❸ Des mesures agroenvironnementales en faveur des prairies en bord d'Allier et de Dore

Culture reconvertie en prairie non récoltée dans le cadre d'une MAET

Avec la rivière et les forêts alluviales, les prairies naturelles forment un corridor de milieux nécessaire à de nombreuses espèces. Leur gestion extensive permet une préservation de la ressource en eau et d'une flore diversifiée. En contrepartie des pertes de rendement et des dégâts liés aux inondations, les agriculteurs qui souhaitent s'engager bénéficient d'une aide financière de l'Etat et de l'Europe au titre de la Politique agricole commune.

La première campagne 2012-2014 de mesures (MAET) avait bénéficié à 14 agriculteurs sur une surface de 318 ha.

En 2015, de nouvelles mesures (MAEC), visant le maintien de prairies non fertilisées et la conversion de cultures en prairies, ont été proposées pour 5 ans. Malgré des difficultés administratives, 12 agriculteurs ont contractualisé des MAEC pour une surface totale de 230 ha.

❹ Des Chartes pour un engagement volontaire des propriétaires

La Charte Natura 2000, validée en 2010, permet aux propriétaires volontaires de s'engager à maintenir des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces, en signant la Charte sur leurs parcelles.

A ce jour, sur le territoire du site Natura 2000 Dore Allier, 15 propriétaires privés ou publics ont signé une charte sur leurs parcelles pour une durée de 5 ans. Ces chartes permettent de préserver les richesses naturelles du site sur une surface totale de plus de 220 ha.

❺ Des animations auprès du grand public et des scolaires

La Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier et le CEN ont organisé un évènement sur le thème du val d'Allier en 2013. Autour d'une exposition *« l'Allier vu du ciel »* à Limons, le CEN a mené une animation auprès des enfants du centre de loisirs et une conférence grand public a accueilli plus de 60 participants.

En 2014 à Orléat, toujours dans le cadre de l'animation Natura 2000, les enfants d'une classe CM1/CM2 de l'école de Pont-Astier ont pu découvrir en classe la malette pédagogique sur la dynamique fluviale puis ont été guidés par la LPO Auvergne sur les bords de Dore.

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Dore-Allier, des animations sur le terrain, expositions ou conférences peuvent être réalisées à la demande des communes, des écoles riveraines ou des associations locales.

Animation au centre de loisirs de St-Yorre

❻ De nouvelles interventions soumises à évaluation d'incidences Natura 2000

L'étude d'évaluation des incidences vise à analyser les impacts d'un projet, situé dans un site Natura 2000 ou à proximité, sur les enjeux environnementaux. Les projets, activités, travaux ou manifestations sportives soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 sont identifiés dans 3 listes consultables sur le site Internet de la DDT du Puy-de-Dôme *(**www.puy-de-dome.gouv.fr//natura-2000-r806.html**)*.

Deux listes concernent des activités déjà soumises à un régime de déclaration ou d'approbation. La troisième liste parue en 2014 concerne des interventions non soumises à d'autres formalités administratives.

Pour les sites Natura 2000 ZSC et ZPS Dore-Allier, les interventions concernées par la 3ème liste sont :

- Création de voirie forestière d'une longueur > 100 m
- Création de place de dépôt de bois sur une surface > 500 m²
- Retournement de prairies de plus de 5 ans au sein du site ZSC «habitats» *(sachant que la nouvelle politique agricole commune interdit maintenant le retournement des prairies permanentes en site Natura 2000)*
- Consolidation ou protection de berge contre l'érosion sur une longueur > 10 m et hors génie végétal
- Arrachage de haies sur une longueur > 10 m

Ces travaux doivent donc préalablement faire l'objet d'une évaluation d'incidences. Le porteur de projet peut se renseigner auprès du CEN Auvergne ou de la DDT du Puy-de-Dôme.
Les évaluations d'incidences ne visent pas à empêcher tous les projets mais à s'interroger dès leur conception pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.

Par exemple, ERDF, qui avait un projet d'enterrement de ligne électrique à Joze en 2013 a réalisé une étude d'évaluation d'incidences Natura 2000. Celle-ci a conclu à l'absence d'incidence sur le site Natura 2000 et les échanges avec le CEN ont permis à ERDF de prendre des précautions vis-à-vis des plantes envahissantes pendant le chantier.

POUR PLUS D'INFOS

Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Confluence Dore - Allier
www.val-allier-63.n2000.fr

Animateur du site :

CEN Auvergne
rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. 04 73 63 18 27
cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

DREAL Auvergne Rhône Alpes
Siège - site de Clermont-Ferrand
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd Cedex 1
Tél. 04 73 43 16 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme (DDT)
7 rue Léo Lagrange
63 033 Clermont-Fd
Tél. 04 73 43 16 00

Les prochains rendez-vous

Le travail d'animation des sites Natura 2000 par le CEN se poursuivra et d'autres actions de gestion ou de restauration sont en préparation.

La concertation locale se poursuivra avec un prochain Comité de pilotage prévu en 2016.

En attendant la prochaine lettre d'information, retrouvez toutes les informations des sites Natura 2000 sur le site internet suivant :

www.val-allier-63.n2000.fr

Animation découverte de la Dore à Orléat

Animation scolaire sur les berges de l'Allier

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, un animateur à votre écoute

Depuis fin 2010, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) est la structure animatrice de ces sites pour le compte de l'Etat, en lien avec la LPO Auvergne pour les actions sur les oiseaux et la sensibilisation.

Le CEN Auvergne a pour mission d'assurer le suivi, l'information, la sensibilisation et l'assistance technique à l'élaboration des projets sur ces territoires.

L'animation de ces sites Natura 2000 est financée par l'Europe (FEADER) et l'Etat (DREAL).

Réalisation et conception : CEN Auvergne - Crédits photos : CEN Auvergne sauf mention contraire - Impression sur papier recyclé